



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

Soixante-deuxième session  
Cinquième Commission  
Point 128 de l'ordre du jour

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

### Rapport de la Cinquième Commission\*\*

*Rapporteur* : M. Steven Ssenabulya **Nkayivu** (Ouganda)

#### I. Introduction

1. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> à 26<sup>e</sup> séances, les 9, 16, 18, 23, 24, 25, 26 et 30 octobre, les 5 et 12 novembre et les 6, 17, 18, 19 et 21 décembre 2007. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/62/SR.3, 6 à 11, 13, 15, 17, 21 et 23 à 26).
3. À la 10<sup>e</sup> séance, le 25 octobre 2007, des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général et par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/C.5/62/SR.10).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre 2007, la Commission a examiné et adopté son projet de rapport, qui a été soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, diffusé aux membres de la Commission sous la cote provisoire A/C.5/62/L.23 (Part I) et (Part II) (voir A/C.5/62/SR.26) et est reproduit intégralement dans le présent document.



## **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

Rapports du Secrétaire général<sup>1</sup>

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-septième session<sup>3</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80/Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/125)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'emploi du fonds de réserve (A/62/229)

Déclarations soumises par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/62/12, A/C.5/62/14, A/C.5/62/15, A/C.5/62/19 et A/C.5/62/20)

## **Centre du commerce international CNUCED-OMC**

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED-OMC pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (Sect. 13) et Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.10)

## **Frais de gestion administrative de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/62/175)

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/62/2)

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.3 et A/62/7/Add.13)

---

<sup>1</sup> A/62/6 (Introduction) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 1 à 11), A/62/6 (Sect. 12 et Corr.1), A/62/6 (Sect.13/Add.1), A/62/6 (Sect. 14 à 18), A/62/6 (Sect. 19 et Corr.1), A/62/6 (Sect. 20 à 27), A/62/6 (Sect. 28A et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28B et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28C et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28D), A/62/6 (Sect. 28E et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28F, 28G), A/62/6 (Sect. 29 et Corr.1), A/62/6 (Sect. 30 à 35), A/62/6 (Income Sect. 1 à 3) et A/62/91.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7 et rectificatif* (A/62/7 et Corr.1), A/62/7/Add.1 et Corr.1 et A/62/349.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 16* (A/62/16).

**Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement**

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.5)

Note du Secrétaire général (A/C.5/62/3)

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées  
par le Conseil économique et social à la reprise de sa session  
d'organisation et de sa première session de fond de 2007**

Rapport du Secrétaire général (A/62/515)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.16)

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales,  
missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées  
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Rapports du Secrétaire général (A/62/512 et Add.1 à 3, Add.4 et Corr.1 et Add.5)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.29)

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions  
du Conseil des droits de l'homme**

Rapport du Secrétaire général (A/62/125)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.25)

**Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer  
la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée  
résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées  
concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G  
du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

Rapport du Secrétaire général (A/62/328)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.2 et Corr.1)

**Compte pour le développement**

Cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés  
au moyen du Compte pour le développement (A/62/123)

Rapport du Secrétaire général (A/62/466)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires  
(A/62/7/Add.6)

**Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba**

Rapport du Secrétaire général (A/62/487)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.11)

**Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne**

Rapport du Secrétaire général (A/62/358)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.9)

**Accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'utilisation des locaux du Palais de la Paix à La Haye**

Rapport du Secrétaire général (A/62/496)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.8)

**Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

Rapport du Secrétaire général (A/62/509)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.12)

**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2007**

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/62/336)

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2007<sup>4</sup>

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.1 et Corr.1 et A/62/353)

**Administration postale de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général sur la provision pour le passif éventuel de l'Administration postale des Nations Unies (A/61/900)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/350)

---

<sup>4</sup> Ibid., *Supplément n° 30* et rectificatif (A/62/30 et Corr.1).

**Conditions de voyage en avion**

Rapport du Secrétaire général (A/61/188 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'étude des conditions de voyage et prestations connexes (A/61/801)

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/661 et A/62/351)

**Fonds de réserve**

Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'emploi du fonds de réserve (A/62/229)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/349)

**Incidences des variations des taux de change et d'inflation**

Rapport du Secrétaire général (A/62/587)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.30)

**Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

Rapport du Secrétaire général (A/62/220)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/363)

5. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, conformément aux directives régissant l'utilisation du fonds de réserve (voir résolution 42/211 de l'Assemblée générale, annexe), la Commission a examiné un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées correspondant aux critères concernant le fonds de réserve (A/C.5/62/22) et le rapport verbal correspondant du Comité consultatif. Après mûre réflexion, la Commission a décidé de recommander un montant total de dépenses à imputer au fonds de réserve de 19 269 500 dollars (voir A/C.5/62/SR.26).

6. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission concernant chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Elles sont fondées sur les propositions du Secrétaire général<sup>5</sup>, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>, les prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

<sup>5</sup> A/62/6 (Introduction) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 1 à 11), A/62/6 (Sect. 12 et Corr.1), A/62/6 (Sect. 13/Add.1), A/62/6 (Sect. 14 à 18), A/62/6 (Sect. 19 et Corr.1), A/62/6 (Sect. 20 à 27), A/62/6 (Sect. 28A et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28B et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28C et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28D), A/62/6 (Sect. 28E et Corr.1), A/62/6 (Sect. 28F, 28G), A/62/6 (Sect. 29 et Corr.1), A/62/6 (Sect. 30 à 35), A/62/6 (Income Sect. 1 à 3) et A/62/91.

<sup>6</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7 et rectificatif* (A/62/7 et Corr.1), A/62/7/Add.1 et Corr.1 et A/62/349.

## Recommandations de la Cinquième Commission concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<b>A. Chapitres des dépenses</b>			
<i>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
Projet de budget-programme	77 434,1		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(662,8)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(760,6)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(469,3)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(299,3)		
Autres ajustements	178,6		
Incidences financières :			
Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	1 186,5	2	1 P-5, 1 GS (AC)
Système d'administration de la justice des Nations Unies	11 860,4	39	1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 1 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 11 GS (AC), 5 AL
Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	748,2		
<b>Total partiel</b>	<b>89 215,8</b>	<b>41</b>	
<i>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</i>			
Projet de budget-programme	620 822,4		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(218,3)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	6 827,8		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(9 591,1)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(729,4)		
Autres ajustements	(432,9)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	1 737,3		
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	10 357,4		
Décision 3/14 du Conseil des droits de l'homme	(307,4)	13	8 P-3, 6 P-4, 11 P-5, (12) GS (AC)

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	874,0		
<b>Total partiel</b>	<b>629 339,8</b>	<b>13</b>	
<b>3. Affaires politiques</b>			
Projet de budget-programme	697 000,6		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	625,6		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 378,3)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(416,0)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(72,7)		
Missions politiques spéciales	(200 150,0)		
<b>Total partiel</b>	<b>495 609,2</b>		
<b>4. Désarmement</b>			
Projet de budget-programme	21 708,1		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(27,2)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(289,4)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(36,9)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(89,1)		
Incidences financières :			
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	342,4	3	2 AL, 1 P-3
<b>Total partiel</b>	<b>21 607,9</b>	<b>3</b>	
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>			
Projet de budget-programme	101 535,1		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 108,9		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 425,0)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(497,7)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(374,1)		
Incidences financières :			
Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix	(934,5)	(4)	1 SGA, 2 SSG, (2) P-3, (4) P-4, (1) GS (AC)
<b>Total partiel</b>	<b>101 412,7</b>	<b>(4)</b>	
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>			
Projet de budget-programme	6 581,2		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	384,1		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(96,0)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(14,2)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(19,3)		
Incidences financières :			
Exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	604,0	3	3 P-4
<b>Total partiel</b>	<b>7 439,8</b>	<b>3</b>	
<b>7. Cour internationale de Justice</b>			
Projet de budget-programme	40 220,2		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(759,9)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 370,5		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(422,5)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(141,5)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(66,4)		
<b>Total partiel</b>	<b>41 200,4</b>		
<b>8. Affaires juridiques</b>			
Projet de budget-programme	44 839,1		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	134,2		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(671,6)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(160,4)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(34,4)		
Incidences financières :			
Les océans et le droit de la mer	1 962,1		
<b>Total partiel</b>	<b>46 069,0</b>		
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>			
Projet de budget-programme	162 353,9		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(906,5)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(2 557,5)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(340,6)		



	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(164,5)		
<b>Total partiel</b>	<b>158 384,8</b>		
<i>10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement</i>			
Projet de budget-programme	5 569,6		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(17,5)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(83,7)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(21,8)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(6,2)		
<b>Total partiel</b>	<b>5 440,4</b>		
<i>11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</i>			
Projet de budget-programme	11 852,9		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(53,3)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(162,2)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(58,3)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(23,2)		
Incidences financières :			
Modalités, forme et organisation de la réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement	86,0		
<b>Total partiel</b>	<b>11 641,9</b>		
<i>12. Commerce et développement</i>			
Projet de budget-programme	122 405,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 708,2		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(2 018,0)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(198,0)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(151,4)		
<b>Total partiel</b>	<b>123 746,1</b>		
<i>13. Centre du commerce international CNUCED-OMC</i>			
Projet de budget-programme	28 771,8		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(132,0)		
Cinquième Commission :			

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(540,0)		
<b>Total partiel</b>	<b>28 099,8</b>		
<i>14. Environnement</i>			
Projet de budget-programme	13 658,8		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	384,4		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(223,1)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(16,4)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(7,1)		
<b>Total partiel</b>	<b>13 796,6</b>		
<i>15. Établissements humains</i>			
Projet de budget-programme	20 387,9		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(29,1)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	550,1		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(324,0)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(49,0)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(15,1)		
<b>Total partiel</b>	<b>20 520,8</b>		
<i>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</i>			
Projet de budget-programme	35 500,2		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(47,1)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 063,4		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(518,2)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(122,2)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(57,1)		
<b>Total partiel</b>	<b>36 819,0</b>		
<i>17. Développement économique et social en Afrique</i>			
Projet de budget-programme	119 475,0		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	25,7		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 505,7		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<b>Cinquième Commission :</b>			
Taux de vacance de postes	(1 575,9)		
Services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(349,4)		
Réduction de 2% au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(303,7)		
Autres ajustements	(20,5)		
<b>Incidences financières :</b>			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	41,3		
<b>Total partiel</b>	<b>119 798,2</b>		
<i>18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>			
Projet de budget-programme	81 193,9		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	4 198,3		
<b>Cinquième Commission :</b>			
Taux de vacance de postes	(1 336,2)		
Services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(142,4)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(79,9)		
<b>Incidences financières :</b>			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	92,7		
<b>Total partiel</b>	<b>83 926,4</b>		
<i>19. Développement économique en Europe</i>			
Projet de budget-programme	59 606,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 379,4		
<b>Cinquième Commission :</b>			
Taux de vacance de postes	(1 003,8)		
Services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(12,2)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(52,6)		
<b>Total partiel</b>	<b>59 917,1</b>		
<i>20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>			
Projet de budget-programme	103 507,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 791,7		
<b>Cinquième Commission :</b>			
Taux de vacance de postes	(1 590,5)		
Services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(255,5)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(106,1)		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	98,1		
<b>Total partiel</b>	<b>104 445,0</b>		
<i>21. Développement économique et social en Asie occidentale</i>			
Projet de budget-programme	59 759,0		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(596,0)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(892,8)		
Services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(123,6)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(76,6)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	37,5		
<b>Total partiel</b>	<b>58 107,5</b>		
<i>22. Programme ordinaire de coopération technique</i>			
Projet de budget-programme	50 250,5		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 617,6		
Cinquième Commission :			
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(916,7)		
<b>Total partiel</b>	<b>50 951,4</b>		
<i>23. Droits de l'homme</i>			
Projet de budget-programme	112 835,4		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(598,5)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 028,5		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 448,4)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(354,5)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(126,9)		
Incidences financières :			
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	415,5		
Décision 3/14 du Conseil des droits de l'homme	1 072,5	5	2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1
Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	3 114,8	17	1 P-5, 14 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1
Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale		6	1 P-3, 1 AN, 4 AL
<b>Total partiel</b>	<b>116 938,4</b>	<b>28</b>	

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<i>24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables</i>			
Projet de budget-programme	71 511,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 044,7		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(18,6)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(1 468,1)		
<b>Total partiel</b>	<b>73 069,3</b>		
<i>25. Réfugiés de Palestine</i>			
Projet de budget-programme	39 428,6		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 115,1		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(678,4)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(0,2)		
Autres ajustements	862,4		
<b>Total partiel</b>	<b>40 727,5</b>		
<i>26. Aide humanitaire</i>			
Projet de budget-programme	28 908,6		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	184,5		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(352,3)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(135,7)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(112,8)		
<b>Total partiel</b>	<b>28 492,3</b>		
<i>27. Information</i>			
Projet de budget-programme	189 901,1		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 252,5)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(2 699,6)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(911,0)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(212,5)		
Autres ajustements	(825,0)		
<b>Total partiel</b>	<b>184 000,5</b>		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<i>28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</i>			
Projet de budget-programme	13 830,0		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	1 225,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(99,0)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(256,3)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(19,3)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(4,9)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	326,7	(2)	(1) P-5, 1 P-4, (2) GS (AC)
<b>Total partiel</b>	<b>15 002,5</b>	<b>(2)</b>	
<i>28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>			
Projet de budget-programme	40 519,5		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(202,3)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(367,9)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(595,5)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(139,6)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(44,3)		
<b>Total partiel</b>	<b>39 169,9</b>		
<i>28C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>			
Projet de budget-programme	76 629,3		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(3 473,4)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 058,4)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(764,4)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(880,6)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(33,9)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	269,5		
<b>Total partiel</b>	<b>70 688,1</b>		
<i>28D. Bureau des services centraux d'appui</i>			
Projet de budget-programme	264 611,0		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 485,6)		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 729,6)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(4 418,7)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(258,7)		
Bureau des services centraux d'appui	(18 000,0)		
Incidences financières :			
Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix	237,3	1	1 D-1
Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	46,8		
Système d'administration de la justice des Nations Unies	1 297,6		
<b>Total partiel</b>	<b>236 300,1</b>	<b>1</b>	
<i>28E. Administration (Genève)</i>			
Projet de budget-programme	110 857,7		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 716,6		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(1 369,7)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(989,0)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(198,4)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	167,8	(2)	(1) P-3, (1) GS (AC)
<b>Total partiel</b>	<b>112 185,0</b>	<b>(2)</b>	
<i>28F. Administration (Vienne)</i>			
Projet de budget-programme	36 554,0		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	3 300,2		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(370,6)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(139,4)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(300,6)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	(23,8)	(1)	(1) P-3
<b>Total partiel</b>	<b>39 019,8</b>	<b>(1)</b>	
<i>28G. Administration (Nairobi)</i>			
Projet de budget-programme	27 065,8		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 300,3		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(339,2)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(155,6)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(18,3)		
Incidences financières :			
Système d'administration de la justice des Nations Unies	(14,1)	(2)	(1) P-3, (1) AL
<b>Total partiel</b>	<b>27 838,9</b>	<b>(2)</b>	
<i>29. Contrôle interne</i>			
Projet de budget-programme	41 033,1		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(5 523,1)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	149,8		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(430,5)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(235,2)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(60,6)		
Autres ajustements	1 064,2		
<b>Total partiel</b>	<b>35 997,7</b>		
<i>30. Activités administratives financées en commun</i>			
Projet de budget-programme	11 934,7		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(16,6)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	8,2		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(146,5)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(59,1)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(241,7)		
Autres ajustements	(19,7)		
<b>Total partiel</b>	<b>11 459,3</b>		
<i>31. Dépenses spéciales</i>			
Projet de budget-programme	100 384,4		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(170,8)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 193,7)		
Cinquième Commission :			
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(232,0)		



	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(1 776,3)		
<b>Total partiel</b>	<b>97 011,6</b>		
<i>32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>			
Projet de budget-programme	58 862,8		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 113,4		
Cinquième Commission :			
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(1 193,6)		
<b>Total partiel</b>	<b>58 782,6</b>		
<i>33. Sûreté et sécurité</i>			
Projet de budget-programme	209 765,9		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 365,6)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 445,5		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(2 858,2)		
Taux de vacance de postes (sécurité des bureaux extérieurs)	(7 500,0)		
Voyages, services contractuels et frais généraux de fonctionnement	(776,5)		
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(1 358,6)		
Autres ajustements	(183,2)		
<b>Total partiel</b>	<b>197 169,3</b>		
<i>34. Compte pour le développement</i>			
Projet de budget-programme	16 480,9		
Cinquième Commission :			
Réduction de 2 % au titre d'objets de dépenses autres que les postes	(329,6)		
Compte pour le développement	2 500,0		
<b>Total partiel</b>	<b>18 651,3</b>		
<i>35. Contributions du personnel</i>			
Projet de budget-programme	461 815,0		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 052,7)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 360,3		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	(7 108,5)		
Autres ajustements	413,7		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<b>Incidences financières :</b>			
Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix	(116,6)		
Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	54,3		
Système d'administration de la justice des Nations Unies	1 119,2		
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	40,0		
Exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	78,0		
Décision 3/14 du Conseil des droits de l'homme	324,7		
Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	438,6		
<b>Total partiel</b>	<b>461 366,0</b>		
<b>Total, chapitres des dépenses</b>	<b>4 171 359,7</b>		
<b>B. Chapitres des recettes</b>			
<i>1. Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
Projet de budget-programme	466 273,5		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(1 052,7)		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 360,3		
<b>Cinquième Commission :</b>			
Taux de vacance de postes	(7 152,6)		
Autres ajustements	413,7		
<b>Incidences financières :</b>			
Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix	(116,6)		
Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	54,3		
Système d'administration de la justice des Nations Unies	1 119,2		
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	40,0		
Exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence	78,0		
Décision 3/14 du Conseil des droits de l'homme	324,7		
Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	438,6		
<b>Total partiel</b>	<b>465 780,4</b>		
<i>2. Recettes générales</i>			
Projet de budget-programme	47 934,7		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	12,2		
<b>Total partiel</b>	<b>47 946,9</b>		

	<i>Montant approuvé</i>	<i>Postes</i>	<i>Changements concernant les postes</i>
<i>3. Services destinés au public</i>			
Projet de budget-programme	1 132,1		
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	69,3		
Actualisation des coûts et recommandations correspondantes du Comité consultatif	82,8		
Cinquième Commission :			
Taux de vacance de postes	449,1		
<b>Total partiel</b>	<b>1 733,3</b>		
<b>Total, chapitres des recettes</b>	<b>515 460,6</b>		

*Abréviations* : SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux; AL = agent local; AC : Autres classes; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint.

## **II. Examen des propositions concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

### **A. Projet de résolution A/C.5/62/L.18**

7. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/62/L.18, intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 », présenté par son Président à l'issue de consultations officielles.

8. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé un vote enregistré.

9. Également à la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Belgique ont fait des déclarations avant le vote; le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration après le vote (voir A/C.5/62/SR.26).

10. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.18 par 141 voix contre une (voir par. 48, projet de résolution I). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala,

Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique

*Se sont abstenus :*

Néant

## **B. Projet de résolution A/C.5/62/L.19**

11. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/62/L.19, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 », présenté par son Président à l'issue de consultations officielles.

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.19 sans le mettre aux voix (voir par. 48, projet de résolution II).

13. Dans le projet de résolution II A, la Commission a recommandé l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 4 171 359 700 dollars et a chiffré les recettes prévues, autres que les recettes provenant des contributions du personnel, à 49 680 200 dollars dans le projet de résolution II B. Les dépenses nettes pour l'exercice biennal 2008-2009 étaient donc estimées à 4 121 679 500 dollars, dont le financement faisait l'objet du projet de résolution II C.

14. Dans le projet de résolution II B, la Commission a recommandé également de prévoir des recettes provenant des contributions du personnel d'un montant de 465 780 400 dollars, à créditer pendant l'exercice biennal 2008-2009 au Fonds de péréquation des impôts, à partir duquel les États Membres sont crédités de montants calculés conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955.

## **C. Projet de résolution A/C.5/62/L.21**

15. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/62/L.21, intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2008-2009 », présenté par son Président à l'issue de consultations officielles.

16. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.21 sans le mettre aux voix (voir par. 48, projet de résolution IV).

#### **D. Projet de résolution A/C.5/62/L.22**

17. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/62/L.21, intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 », présenté par son Président à l'issue de consultations officielles.

18. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.22 sans le mettre aux voix (voir par. 48, projet de résolution V).

19. Dans ce projet, la Commission recommandait de fixer le montant du Fonds de roulement à 150 millions de dollars.

### **III. Examen de propositions concernant des questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

20. À sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/62/L.20, intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 », présenté par son président à l'issue de consultations officielles, et a examiné les questions suivantes à cette occasion :

#### **Centre du commerce international CNUCED-OMC**

21. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 12 novembre et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

#### **Dépenses administratives de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

22. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 12 novembre et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

#### **Demande de subvention en faveur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

23. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 12 novembre et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

#### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à la reprise de sa session de fond de 2007**

24. La Commission a examiné la question à ses 21<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 6 et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.21 et 26).

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

25. La Commission a examiné la question à ses 23<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 17 et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.23 et 26).

26. À la 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre, un vote enregistré a été demandé sur la section V du projet de résolution A/C.5/62/L.20.

27. À la même séance, les représentants du Chili et du Liban ont fait des déclarations après le vote.

28. Également à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté la section V du projet de résolution A/C.5/62/L.20 par 92 voix contre zéro, avec 14 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit<sup>7</sup> :

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guyana, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

*Ont voté contre :*

Néant

*Se sont abstenus :*

Bangladesh, Chili, Colombie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malawi, Mexique, Panama, Sri Lanka, République arabe syrienne, République dominicaine, Uruguay

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme**

29. La Commission a examiné la question à ses 23<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 17 et 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.23 et 26).

---

<sup>7</sup> Par la suite, les délégations du Mexique, du Guatemala, de la Colombie, de l'Uruguay, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de l'Inde et de l'Afghanistan ont indiqué qu'elles avaient eu l'intention de voter pour. Les délégations du Soudan, de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Algérie et du Yémen ont indiqué qu'elles avaient eu l'intention de s'abstenir.

**Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

30. La Commission a examiné la question à ses 7<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 18 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.7 et 26).

**Compte pour le développement**

31. La Commission a examiné la question à ses 13<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 30 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.13 et 26).

**Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba**

32. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 12 novembre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

**Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne**

33. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 12 novembre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

**Accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye**

34. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 12 novembre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

**Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

35. La Commission a examiné la question à ses 17<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 12 novembre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.17 et 26).

**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2007**

36. La Commission a examiné la question à ses 8<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 23 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.8 et 26).

**Administration postale de l'Organisation des Nations Unies**

37. La Commission a examiné la question à ses 6<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 16 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.6 et 26).

**Conditions de voyage en avion**

38. La Commission a examiné la question à ses 6<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 16 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.6 et 26).

**Fonds de réserve**

39. La Commission a examiné la question à sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.26).

**Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

40. La Commission a examiné la question à sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.26).

**Corps commun d'inspection**

41. La Commission a examiné la question à ses 3<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 9 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.3 et 26).

**Commission de la fonction publique internationale**

42. La Commission a examiné la question à ses 8<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 23 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.8 et 26).

**Administration de la justice**

43. La Commission a examiné la question à ses 15<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 5 novembre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.15 et 26).

**Recours aux engagements au titre de la série 300 et de la série 100  
du Règlement du personnel**

44. La Commission a examiné la question à sa 26<sup>e</sup> séance, le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.26).

**Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

45. La Commission a examiné la question à ses 7<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 18 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.7 et 26).

**Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté  
et de la sécurité**

46. La Commission a examiné la question à ses 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 25 et 26 octobre et le 21 décembre (voir A/C.5/62/SR.10, 11 et 26).

47. À sa 26<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/62/L.20, sans le mettre aux voix (voir par. 48, projet de résolution III).



## IV. Recommandations de la Cinquième Commission

48. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

### Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 56/253 du 24 décembre 2001, 58/270 du 23 décembre 2003 et 60/246 du 23 décembre 2005,

*Réaffirmant* ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 58/269 du 23 décembre 2003, 60/247 du 23 décembre 2005 et 61/254 du 22 décembre 2006,

*Réaffirmant aussi* les mandats dévolus respectivement au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité du programme et de la coordination pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme,

*Réaffirmant en outre* qu'il lui incombe, par l'entremise de la Cinquième Commission, d'analyser à fond et d'approuver les tableaux d'effectifs et les ressources financières ainsi que les politiques en matière de ressources humaines,

*Estimant* que le défaut de régler les quotes-parts nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,

*Ayant examiné* le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>8</sup>, le rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'emploi du fonds de réserve<sup>9</sup>, les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>10</sup>, le chapitre III.B du rapport du Comité du programme et de la coordination<sup>11</sup> et le rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>12</sup>,

*Soulignant* que les procédures établies pour l'établissement, l'approbation et l'exécution du budget-programme doivent être maintenues et appliquées rigoureusement,

<sup>8</sup> A/62/6 (Introduction) et Corr.1, (Sect. 1 à 3), (Sect. 4) et Corr.1, (Sect. 5 à 7), (Sect. 8) et Corr.1, (Sect. 9 à 11), (Sect. 12) et Corr.1, (Sect. 13) et Add.1, (Sect. 14 à 18), (Sect. 19) et Corr.1, (Sect. 20 à 22), (Sect. 23) et Corr.1, (Sect. 24 à 28), (Sect. 28A) et Corr.1, (Sect. 28B), (Sect. 28C) et Corr.1, (Sect. 28D), (Sect. 28E) et Corr.1 et 2, (Sect. 28F et G), (Sect. 29) et Corr.1, (Sect. 30 à 35), (Income Sect. 1 à 3) et A/62/91.

<sup>9</sup> A/62/229.

<sup>10</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/62/7 et Corr.1), A/62/7/Add.1 et Corr.1 et A/62/349.

<sup>11</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 16* (A/62/16).

<sup>12</sup> A/62/80/Add.1.

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>13</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

### **Questions de politique générale**

2. *Décide* que le tableau d'effectifs de l'exercice biennal 2008-2009 sera celui présenté en annexe à la présente résolution;

3. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

4. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur;

5. *Réaffirme en outre* qu'aucune modification ne peut être apportée aux principes budgétaires, aux procédures et pratiques budgétaires établies ni au Règlement financier sans qu'elle ne l'ait étudiée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies;

6. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires en vigueur, en application de ses résolutions 41/213 et 42/211;

7. *Prie* le Secrétaire général de se conformer strictement aux procédures et principes budgétaires susmentionnés dans les futurs projets de budget;

8. *Souligne* que tous les États Membres sont tenus de s'acquitter de leurs obligations financières ponctuellement, intégralement et sans imposer de conditions, conformément à la Charte des Nations Unies;

9. *Constate avec préoccupation* la pratique de la budgétisation au coup par coup et prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour éviter pareille fragmentation et pour lui présenter à l'avenir dans le projet de budget-programme un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation;

10. *Prie* le Secrétaire général de veiller, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, à se conformer pleinement aux dispositions de ses résolutions 55/231 et 58/269, aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par le Comité du programme et de la coordination, en ayant présent à l'esprit le caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation des Nations Unies;

11. *Souligne* qu'il importe de fournir aux États Membres toutes informations nécessaires pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause;

12. *Réaffirme* les priorités qu'elle a assignées à l'Organisation pour l'exercice 2008-2009 dans sa résolution 61/235 du 22 décembre 2006;

13. *Affirme à nouveau* que l'affectation des ressources doit correspondre intégralement aux priorités établies dans le plan-programme biennal<sup>14</sup>;

---

<sup>13</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/62/7 et Corr.1).

<sup>14</sup> Ibid., soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1).

14. *Souligne* que les ressources proposées par le Secrétaire général doivent être à la mesure de tous les programmes et activités prescrits pour en assurer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle;

15. *Fait siennes* les conclusions et recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination au chapitre III.B de son rapport<sup>4</sup>;

16. *Approuve* les modifications apportées au programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, tel qu'il ressort du rapport du Secrétaire général<sup>5</sup>;

17. *Approuve également* les modifications apportées aux textes explicatifs des chapitres 6 (Utilisations pacifiques de l'espace), 9 (Affaires économiques et sociales), 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 23 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme, tel qu'il ressort des rapports et états des incidences sur le budget-programme établis par le Secrétaire général<sup>15</sup>;

18. *Souligne* que les activités et programmes qu'elle prescrit doivent être suivis et exécutés intégralement, de la façon la plus efficace et la plus économique possible;

19. *Prend note* de la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 40 de son rapport<sup>6</sup>;

20. *Réaffirme* la section II de sa résolution 61/244 du 22 décembre 2006;

21. *Réaffirme également* le paragraphe 22 de sa résolution 61/266 du 16 mai 2007;

### **Responsabilisation**

22. *Rappelle* ses résolutions 61/245 du 22 décembre 2006 et 61/279 du 29 juin 2006 et prie de nouveau le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, une définition précise du principe de responsabilité, y compris devant l'Assemblée, et une description claire des mécanismes de mise en jeu dudit principe, et de lui proposer des critères rigoureux d'application de ce principe ainsi que des outils qui permettent de le faire respecter strictement à tous les échelons sans exception;

23. *Demande* au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour accroître la transparence à tous les niveaux;

### **Financement extrabudgétaire**

24. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 le montant total des ressources dont il faudrait disposer, toutes sources de financement confondues, pour pouvoir exécuter intégralement, effectivement et efficacement les activités et programmes prescrits;

25. *Invite* les donateurs à continuer, selon qu'il conviendra, à accroître leur contribution aux budgets de base des départements du Secrétariat;

<sup>15</sup> A/C.5/62/12, A/C.5/62/14, A/C.5/62/15, A/C.5/62/19, A/C.5/62/20, A/62/125 et A/62/515.

### **Budgétisation axée sur les résultats**

26. *Réaffirme* le paragraphe 28 de sa résolution 55/231, souligne l'importance de la budgétisation axée sur les résultats et la nécessité de proposer des cours de formation afin d'en garantir la pleine application, et attend avec intérêt de la réexaminer à ses sessions futures;

### **Présentation du budget**

27. *Prie* le Secrétaire général de proposer dans les futurs projets de budget des mesures qui permettent de compenser, chaque fois que possible, les augmentations budgétaires, sans compromettre l'exécution des activités et programmes prescrits;

28. *Décide* que les compléments d'information financiers fournis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en particulier les explications détaillées relatives aux prévisions de dépenses par composante et source de financement et par objet de dépense, doivent également l'être aux États Membres, notamment par l'intermédiaire des pages Web de la Cinquième Commission;

### **Taux de vacance de postes et recrutements**

29. *Se déclare préoccupée* par les taux élevés de vacance de postes, surtout de la catégorie des administrateurs, observés dans certains secteurs de l'Organisation, en particulier dans certains lieux d'affectation et commissions régionales, souligne à cet égard que la bonne exécution des activités et programmes prescrits s'en trouve compromise et prie le Secrétaire général de recruter rapidement le personnel nécessaire, en procédant en bonne méthode et en simplifiant les pratiques et procédures de gestion du personnel, l'idée étant de prendre les mesures voulues pour réduire les taux de vacance;

30. *Réaffirme* que le taux de vacance de postes est un outil de calculs budgétaires qui ne devrait pas servir à réaliser des économies;

31. *Réaffirme également* que l'administration ne doit pas délibérément laisser un certain nombre de postes vacants, cette pratique venant nuire à la transparence du processus budgétaire et à l'efficacité de la gestion des ressources humaines et financières;

32. *Prend note* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

33. *Prend note également* de la pratique de l'établissement du budget par reconduction, selon laquelle seules les nouvelles dépenses sont justifiées, et prie le Secrétaire général de veiller à tout faire pour financer au moyen des ressources existantes les dépenses supplémentaires découlant de nouvelles propositions;

34. *Rappelle* sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, réaffirme le rôle qui est le sien en ce qui concerne la structure du Secrétariat, y compris la création, la conversion, la suppression et le transfert de postes, et prie le Secrétaire général de continuer de lui communiquer des informations détaillées sur toutes décisions concernant les postes permanents ou temporaires de haut niveau, y compris les emplois équivalents financés au moyen du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires;

35. *Rappelle également* que toute réaffectation de ressources entre des objets de dépense relatifs aux postes et des objets de dépense autres requiert son accord;

36. *Prie* le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne de procéder dans son rapport sur l'évaluation de la gestion des ressources humaines demandé dans sa résolution 61/235 à un examen complet de l'application des politiques de recrutement, de promotion et de mobilité de l'Organisation couvrant les cinq dernières années et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-troisième session;

37. *Rappelle* le paragraphe VIII.85 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup> et encourage le Secrétaire général à veiller à l'uniformité des mesures de résultats au Secrétariat en ce qui concerne les délais dans lesquels les postes sont pourvus, compte tenu de la situation propre à chaque lieu d'affectation et commissions régionales, et à appliquer les enseignements tirés de l'expérience afin d'accélérer les recrutements;

38. *Estime* que la création de postes ou le reclassement de postes existants doivent être mieux justifiés;

39. *Rappelle* la décision qu'elle a prise à la section III de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006 de ménager au Secrétaire général une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009;

40. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir plus rapidement les postes P-2, conformément aux procédures en vigueur, et de lui faire rapport sur la question à sa soixante-troisième session;

41. *Décide* qu'un taux de vacance de postes de 6,5 % pour les administrateurs, de 3,5 % pour les agents des services généraux et de 27,2 % pour les agents de sécurité affectés sur le terrain sera utilisé aux fins des calculs budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009;

#### **Objets de dépense autres que les postes**

42. *Décide* que les ressources demandées au titre des voyages, des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement resteront au même niveau que celles de 2006-2007, après actualisation des coûts, et que toutes modifications ne s'appliqueront pas aux ressources demandées par les commissions régionales au titre des voyages;

43. *Décide également* de réduire de 2 % les objets de dépense autres que les postes, exception faite des dépenses liées aux voyages, aux services contractuels et aux frais généraux de fonctionnement;

#### **Consultants**

44. *Prie* le Secrétaire général de choisir les consultants, les experts et le personnel temporaire engagé à des fins autres que les réunions sur une base géographique aussi large que possible, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 53/221 du 7 avril 1999;

### **Informatique et services de conférence**

45. *Affirme* à quel point il importe que tous les systèmes informatiques équipant tel lieu d'affectation soient compatibles entre eux et avec ceux des autres lieux d'affectation et insiste pour que les ressources demandées à cet égard dans le projet de budget cadrent parfaitement avec le futur progiciel de gestion intégré;

46. *Souligne* que la stratégie informatique et télématique doit être appliquée de façon à bénéficier à tous les départements du Siège, missions, lieux d'affectation, commissions régionales et bureaux sous-régionaux, compte tenu des besoins opérationnels et de l'environnement de chacun;

47. *Souligne également* l'importance qu'il y a à ne pratiquer aucune discrimination entre les principaux organes de l'Organisation, les grandes commissions et les organes subsidiaires et à veiller à leur fournir des services de conférence et d'appui adaptés et de qualité;

### **Formation**

48. *Prie* le Secrétaire général de répartir les ressources approuvées aux fins de la formation en fonction des besoins et de façon équitable, dans l'ensemble du Secrétariat, y compris les bureaux extérieurs et les commissions régionales, et insiste à cet égard pour que tous les membres du personnel se voient offrir les mêmes possibilités de formation, compte tenu de leurs fonctions et de leur classe;

49. *Souligne* que les ateliers, séminaires et stages de formation devraient tirer parti de la diversité des sources et des possibilités de formation qu'offrent l'ensemble des régions du monde;

### **Titre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble**

#### **Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble**

50. *Réaffirme* l'Article 101 de la Charte des Nations Unies;

51. *Souligne* qu'il importe que le principe de responsabilité soit plus strictement appliqué au sein de l'Organisation et que le Secrétaire général soit effectivement comptable devant les États Membres, notamment de la façon dont les directives émanant des organes délibérants sont mises en œuvre et dont les ressources humaines et financières sont utilisées;

52. *Souligne également* qu'il importe que le Cabinet du Secrétaire général rende compte à l'Assemblée et soit à l'écoute de celle-ci;

53. *Souligne en outre* que le Cabinet du Secrétaire général doit servir d'exemple au reste de l'Organisation en ce qui concerne la répartition géographique et la parité des sexes, en application de ses résolutions sur la question et comme le commande la bonne utilisation des ressources autres que celles affectées à des postes;

54. *Souligne* que les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doivent s'acquitter de leurs fonctions en toute indépendance et dans le seul intérêt de l'Organisation et de ses membres;

55. *Est consciente* que la charge de travail du Comité consultatif s'est accrue, les questions dont il est saisi étant devenues plus nombreuses et complexes, sans que l'effectif de son secrétariat ait augmenté en conséquence;

56. *Décide* d'approuver la création d'un poste P-4 qui viendra renforcer l'effectif du secrétariat du Comité et prie le Secrétaire général d'examiner les fonctions qui s'attachent à ce poste dans le cadre du prochain projet de budget;

## **Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**

57. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les lieux d'affectation soient traités également en ce qui concerne l'application des technologies modernes;

58. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à traiter tous les services linguistiques sur un pied d'égalité et à leur offrir des conditions de travail et des moyens également favorables afin d'obtenir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

59. *Note* l'importance cruciale des services fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour pourvoir rapidement tous les postes vacants dans le Département, en application des procédures en vigueur;

60. *Prend note* du paragraphe I.25 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

61. *Décide* d'approuver sept postes P-5 de réviseur hors classe au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York;

62. *Prie* le Secrétaire général d'améliorer le respect des délais de soumission des documents et de prendre des mesures, dans le cadre du rapport demandé dans sa résolution 62/225 du 22 décembre 2007, afin d'amener les départements auteurs qui soumettent leurs documents tardivement à répondre de leur défaillance;

63. *Décide* de ne pas approuver la création d'un poste D-2 de directeur de la Division de la planification centrale et de la coordination à New York;

64. *Décide également* de surseoir à créer le poste P-4 proposé de chef adjoint du Groupe des systèmes d'information et de la technologie informatique, de la Division de la planification centrale et de la coordination, à New York, en attendant le lancement du plan de réforme dans le domaine informatique;

65. *Se félicite* des mesures prises pour répartir la charge de travail entre les lieux d'affectation et prie le Secrétaire général de tendre vers plus d'efficacité en répartissant la charge de travail entre les services de conférence du Siège et ceux des autres lieux d'affectation;

## **Titre II. Affaires politiques**

### **Chapitre 3. Affaires politiques**

66. *Déplore* le pourcentage élevé de postes vacants parmi les postes autorisés pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé et prie instamment le Secrétaire général de pourvoir ces postes à titre prioritaire;

67. *Souligne* à quel point il importe que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département

de l'appui aux missions collaborent entre eux et prie le Secrétaire général de veiller à systématiser cette coopération afin d'éviter les chevauchements d'activités entre ces trois départements;

68. *Prend note* du paragraphe II.18 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup> et décide d'approuver les postes demandés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions;

69. *Décide* que le Secrétaire général nommera le sous-secrétaire général chargé de l'appui à la consolidation de la paix à l'issue de consultations avec les États Membres, compte dûment tenu du principe du roulement géographique et du principe énoncé à l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 46/232, en date du 2 mars 1992, selon lequel, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un autre ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur les postes élevés;

70. *Décide également* que le sous-secrétaire général chargé de l'appui à la consolidation de la paix sera nommé pour une période non renouvelable de cinq ans;

#### **Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix**

71. *Déplore* la lenteur avec laquelle sont pourvus les postes qu'elle a approuvés dans sa résolution 61/279 concernant le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir et prie instamment le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants à titre prioritaire;

72. *Déplore profondément* que le poste de secrétaire général adjoint à l'appui aux missions n'ait pas été pourvu et prie le Secrétaire général de le pourvoir rapidement, compte dûment tenu du paragraphe 2 de la section IX de sa résolution 61/244;

### **Titre IV. Coopération internationale pour le développement**

#### **Chapitre 9. Affaires économiques et sociales**

73. *Rappelle* sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005, convient de la nécessité de renforcer le volet développement du Secrétariat et de l'importance de la planification stratégique, et prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, une proposition d'ensemble tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement du Secrétariat de l'ONU, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions régionales et le Compte pour le développement;

74. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir rapidement un poste P-3 pour l'Instance permanente sur les questions autochtones;

#### **Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

75. *Demande instamment* au Secrétaire général d'élaborer un plan d'action stratégique concret pour mobiliser davantage de ressources en sorte de continuer à exécuter efficacement les programmes;



76. *Constate avec préoccupation* que le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été chargé, sans l'aval de l'Assemblée, d'assurer la coordination des activités du bureau de liaison de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au Siège de l'ONU, et prie le Secrétaire général de rétablir dans son mandat le bureau de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de New York;

77. *Souligne* la très grande importance que revêt le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, mécanisme de suivi ayant vocation à veiller à la mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>16</sup>, du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit<sup>17</sup>, et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>18</sup>;

78. *Note avec préoccupation* la diminution de 61 %<sup>19</sup> du montant estimatif des fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 et le contrecoup que cette diminution aura sur l'exécution d'ensemble du programme du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et prie le Secrétaire général de mobiliser les ressources nécessaires, toutes sources confondues, à l'exécution des mandats relatifs à ce programme durant l'exercice biennal 2008-2009;

### **Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

79. *Rappelle* que le développement de l'Afrique reste une priorité de l'Organisation et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique;

80. *Rappelle également* sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002 et ses autres résolutions préconisant de renforcer les mécanismes d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

81. *Rappelle en outre* le paragraphe IV.18 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

<sup>16</sup> A/CONF.191/13, chap. II.

<sup>17</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

<sup>18</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

<sup>19</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/62/7 et Corr.1), par. IV.14.*

82. *Constate en s'en préoccupant* que les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 sont nettement moindres que ceux de l'exercice biennal 2006-2007 et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds extrabudgétaires pour ce programme et de veiller à ce qu'il soit pleinement satisfait aux besoins particuliers de l'Afrique;

83. *Demande* au Secrétaire général de pourvoir, à titre prioritaire et dans les meilleurs délais, le poste de secrétaire général adjoint et conseiller spécial pour l'Afrique;

## **Chapitre 12. Commerce et développement**

84. *Prend note en s'en préoccupant vivement* de la décision prise par le Secrétaire général de prêter temporairement à l'Office des Nations Unies à Genève le poste de sous-secrétaire général de ce programme et de l'incidence néfaste que cette décision aura sur l'exécution de ce programme, et prie le Secrétaire général de restituer le poste en question à ce programme et d'entreprendre sans plus attendre de le pourvoir à titre prioritaire;

## **Chapitre 15. Établissements humains**

85. *Rappelle* le paragraphe 114 de sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999 et prie le Secrétaire général de continuer de tout mettre en œuvre pour assurer le financement stable et prévisible des activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, notamment en prévoyant des ressources humaines et financières suffisantes au budget ordinaire de l'ONU;

## **Titre V. Coopération régionale pour le développement**

86. *Souligne* l'importante contribution que les commissions régionales apportent à la mise en œuvre du programme de développement et d'autres mandats résultant des textes et décisions issus du Sommet du Millénaire<sup>20</sup> et d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées aux questions économiques, sociales et autres;

87. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de faire en sorte que, dans le budget de toutes les commissions régionales et singulièrement dans celui de la Commission économique pour l'Afrique, une part plus équilibrée des dépenses de personnel soit consacrée à l'appui au programme par rapport à celle affectée au programme de travail;

## **Chapitre 17. Développement économique et social en Afrique**

88. *Accueille avec satisfaction* le plan d'action du Secrétaire général tendant à renforcer le rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique;

89. *Considère* que le repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique est une réforme décisive qui viendra tracer l'orientation du travail de la Commission pendant l'exercice biennal 2008-2009 et au-delà et note que ce repositionnement viendra renforcer la Commission dans son rôle en matière de

---

<sup>20</sup> Voir résolution 55/2.

coordination et de collaboration entre les organismes des Nations Unies et les autres institutions;

90. *Souligne* le rôle clef que joue la Commission économique pour l'Afrique dans le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les autres entités intervenant dans la région;

#### **Chapitre 17B. Bureau des commissions régionales à New York**

91. *Prend note* de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe V.25 de son rapport<sup>6</sup>;

92. *Décide* de créer un poste P-3 pour le Bureau des commissions régionales à New York à compter de 2009 et de supprimer un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe);

#### **Chapitre 20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

93. *Se félicite* des efforts faits par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour mieux utiliser les ressources qui lui sont allouées et pour recruter des administrateurs sur le plan national;

94. *Note avec préoccupation* les difficultés qu'éprouve la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à conclure avec certaines institutions financières internationales des accords de financement extrabudgétaire de ses projets;

#### **Chapitre 22. Programme ordinaire de coopération technique**

95. *Prie* le Secrétaire général de rationaliser, conformément aux directives budgétaires, le recours à des conseillers à long terme pour l'exécution de projets relevant du programme ordinaire de coopération technique et de lui faire rapport sur ce sujet dans le prochain projet de budget;

96. *Se félicite* de l'institution de la budgétisation axée sur les résultats au niveau des sous-programmes;

### **Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires**

#### **Chapitre 23. Droits de l'homme**

97. *Déplore* le déséquilibre constaté dans la répartition géographique du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires;

98. *Rappelle* sa résolution 61/244 du 22 décembre 2006 et prie le Secrétaire général d'entreprendre d'urgence d'améliorer l'équilibre géographique au sein du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment à l'occasion du recrutement de fonctionnaires aux postes nouvellement créés, et de lui faire rapport sur les résultats obtenus à sa soixante-troisième session au titre du point pertinent de l'ordre du jour;

99. *Note* qu'il importe de disposer d'informations qui lui permettent de suivre l'utilisation de fonds extrabudgétaires aux fins des activités du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme;

100. *Reconnaît* que le montant total des ressources allouées au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour l'exercice biennal 2006-2007 accuse une augmentation de 36,6 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2004-2005, et décide de retenir le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2004-2005 comme chiffre de référence pour le doublement convenu des ressources du Haut-Commissariat;

101. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de procéder à un examen d'ensemble de la gestion des ressources humaines du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'efficacité avec laquelle le Haut-Commissariat s'acquitte de son mandat et de lui faire rapport sur ce sujet à sa soixante-troisième session;

102. *Note avec une profonde préoccupation* le fait que des estimations de dépenses révisées<sup>21</sup> fondées sur la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme en date du 8 décembre 2006<sup>22</sup> ont été présentées tardivement et que des dépenses additionnelles à imputer sur le fonds de réserve y ont été insérées au lieu de l'être dans les prévisions budgétaires initiales pour 2008-2009;

103. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa résolution 60/251, du 15 mars 2006;

104. *Prie à cet égard* le Conseil de s'astreindre à une discipline financière plus stricte dûment tenu de l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>23</sup>, en recherchant, par exemple, des moyens plus économiques de s'acquitter de ses mandats;

105. *Encourage* les États Membres qui participent au programme des administrateurs auxiliaires à parrainer des administrateurs auxiliaires originaires de pays en développement en plus grands nombres;

106. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les postes qu'il propose pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme obéissent aux mandats législatifs pertinents, notamment à celui du Conseil des droits de l'homme;

## **Chapitre 25. Réfugiés palestiniens**

107. *Réaffirme* sa résolution 3331 B (XXIX) du 17 décembre 1974 dans laquelle elle a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui auraient été financés par les contributions volontaires seraient imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation pour la durée du mandat de l'Office;

108. *Note avec préoccupation* que le montant total des ressources allouées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a sensiblement diminué ces 10 dernières années cependant que la charge de travail et les responsabilités du programme n'ont cessé d'augmenter;

<sup>21</sup> A/62/125.

<sup>22</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 53* (A/62/53), chap. II.B.

<sup>23</sup> ST/SGB/2000/8.

109. *Décide* d'approuver la création des postes ci-après à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : un poste D-2 pour la collecte de fonds au niveau régional, un poste P-5 de conseiller principal en matière de protection et de politique, un poste P-4 pour l'examen préalable, le suivi et l'évaluation, et un poste P-4 de conseiller pour l'égalité des sexes; et prie le Secrétaire général de proposer de nouveaux postes dans son prochain projet de budget;

## **Titre VII. Information**

### **Chapitre 27. Information**

110. *Souligne* que l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter efficacement de sa mission dépend dans une large mesure de son statut et de son image auprès du public et prie le Secrétaire général de veiller à accorder la plus haute priorité, dans le contexte de la stratégie de communication de l'Organisation, à la promotion et à la défense de l'image des Nations Unies pour faire pièce à la publicité souvent négative faite à l'action de l'Organisation;

111. *Souligne également* que le Département de l'information doit répondre de manière efficace et en temps opportun à toute allégation de conduite répréhensible visant les forces de maintien de la paix ainsi qu'à toute autre allégation mettant en cause le Secrétariat de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur ce sujet à sa soixante-troisième session;

112. *Souligne en outre* qu'il importe que les documents d'information des Nations Unies soient publiés, et que les principaux documents soient traduits, dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation, de façon à toucher le public le plus large possible et à porter le message des Nations Unies partout dans le monde, l'objectif étant de mobiliser un soutien international plus vigoureux en faveur de l'action de l'Organisation;

113. *Prie* le Secrétaire général de sensibiliser les populations locales à l'action de l'Organisation et de mobiliser leur soutien en utilisant tous les moyens de communication possibles, comme la distribution de publications ou la diffusion d'émissions d'informations et en mettant à profit son réseau de centres d'information des Nations Unies, sachant que l'information diffusée dans la langue parlée localement est celle qui a le plus de chance d'être entendue;

114. *Considère* que les centres d'information des Nations Unies sont particulièrement bien placés pour sensibiliser les populations à la mission de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer à mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement de ces centres dans les pays en développement;

115. *Constate* des disparités dans l'utilisation des six langues officielles sur les sites Web des Nations Unies;

116. *Réaffirme* la nécessité de parvenir à une parité absolue entre les six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation;

117. *Note avec préoccupation* que trois des quatre postes permanents du Groupe arabe de la Section des services Web demeurent vacants et prie à cet égard le Secrétaire général de pourvoir ces trois postes en priorité et de lui faire rapport sur ce sujet à sa session de 2008 par l'intermédiaire du Comité de l'information;

118. *Note* que le Groupe de conception graphique a un rôle important à jouer dans la diffusion du message des Nations Unies et prie le Secrétaire général de lui faire dans le prochain projet de budget des propositions tendant à renforcer les compétences professionnelles des membres de ce groupe;

119. *Prie* le Secrétaire général de continuer à améliorer la portée des communiqués de presse en les diffusant dans des langues autres que celles utilisées à l'heure actuelle, afin que le message des Nations Unies soit plus largement entendu et le plus universel et à jour possible;

120. *Prie également* le Secrétaire général de revoir la structure organisationnelle du Secrétariat en matière d'information en procédant notamment à une analyse détaillée des ressources dont il dispose dans tous les départements du Secrétariat au Siège, ainsi que dans d'autres lieux d'affectation et les missions sur le terrain, afin de mieux coordonner et de répartir plus rationnellement les ressources entre toutes les entités du Secrétariat;

121. *Rappelle* le paragraphe VII.6 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>, décide de ne pas approuver les ressources demandées au paragraphe 27.49 du rapport du Secrétaire général et prie celui-ci de mettre à contribution le personnel et les ressources disponibles au sein du Département de l'information pour appuyer les conférences spéciales, sachant que la couverture d'événements majeurs pourrait exiger du personnel supplémentaire, compte non tenu de leur source de financement;

## **Titre VIII. Services communs d'appui**

### **Chapitre 28C. Bureau de la gestion des ressources humaines**

122. *Déplore* que le poste P-5 demandé à l'appui des activités de proximité du Bureau de la gestion des ressources humaines ne suffira sans doute pas à permettre de parvenir à l'équilibre en matière de recrutement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/244;

### **Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui**

123. *Décide* de réduire de 18 millions de dollars des États-Unis le montant prévu au titre du chapitre 28D et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'incidence de cette réduction dans le rapport sur l'exécution du budget;

### **Chapitre 28G. Administration (Nairobi)**

124. *Rappelle* le paragraphe 101 de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997;

125. *Demande à nouveau* au Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation;

## **Titre IX. Contrôle interne**

### **Chapitre 29. Contrôle interne**

126. *Prend note* du paragraphe IX.7 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

127. *Décide* de transférer un poste P-5 du sous-programme 1 (Audit interne) au Bureau des services de contrôle interne, poste dont le titulaire assumera les fonctions d'assistant spécial (P-5) du Secrétaire général adjoint;

128. *Réaffirme* le rôle central du suivi, de l'inspection et de l'évaluation dans la procédure de planification des programmes et décide de maintenir les dispositions actuelles concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir neuf postes pour renforcer le sous-programme 2 (Inspection et évaluation) répartis comme suit : un poste de niveau D-2, trois P-3, quatre P-2 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes);

## **Titre X. Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales**

### **Chapitre 30. Activités administratives cofinancées**

129. *Décide* de créer deux postes (1 P-2 et 1 P-3) d'attaché de recherche au Groupe des inspections et des évaluations du Corps commun d'inspection;

130. *Décide également* de supprimer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), soit un poste de commis à l'enregistrement et un poste d'assistant de recherche;

## **Titre XII. Sûreté et sécurité**

### **Chapitre 33. Sûreté et sécurité**

131. *Décide* de ne pas reclasser de D-2 au rang de sous-secrétaire général le poste d'adjoint du secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité;

132. *Décide également* de ne pas créer de poste P-2 pour la fonction de spécialiste des affaires internes au Département de la sûreté et de la sécurité;

## Annexe

## Tableau d'effectifs pour l'exercice 2008-2009

<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	
Vice-Secrétaire général . . . . .	1
Secrétaire général adjoint . . . . .	29
Sous-Secrétaire général . . . . .	25
D-2 . . . . .	97
D-1 . . . . .	269
P-5 . . . . .	793
P-4/3 . . . . .	2 615
P-2/1 . . . . .	508
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>4 337</b>
<b>Services généraux</b>	
1 <sup>re</sup> classe . . . . .	280
Autres classes . . . . .	2 732
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>3 012</b>
<b>Autres catégories</b>	
Agents du Service de sécurité . . . . .	306
Agents locaux . . . . .	1 907
Agents du Service mobile . . . . .	139
Administrateurs recrutés sur le plan national . . . . .	52
Agents des corps de métier . . . . .	176
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>2 580</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>9 929</b>



## Projet de résolution II

### Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

#### A

#### Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2008-2009

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :

1. Des crédits d'un montant total de 4 171 359 700 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble . . . . .	89 215 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences . . . . .	629 339 800
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>718 555 600</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques . . . . .	495 609 200
4. Désarmement . . . . .	21 607 900
5. Opérations de maintien de la paix . . . . .	101 412 700
6. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .	7 439 800
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>626 069 600</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice . . . . .	41 200 400
8. Affaires juridiques . . . . .	46 069 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>87 269 400</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales . . . . .	158 384 800
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . .	5 440 400
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. . . . .	11 641 900
12. Commerce et développement . . . . .	123 746 100
13. Centre du commerce international CNUCED-OMC . . . . .	28 099 800
14. Environnement . . . . .	13 796 600
15. Établissements humains. . . . .	20 520 800
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . .	36 819 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>398 449 400</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
17. Développement économique et social en Afrique . . . . .	119 798 200
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	83 926 400
19. Développement économique en Europe . . . . .	59 917 100
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	104 445 000
21. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .	58 107 500
22. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .	50 951 400
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>477 145 600</b>
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
23. Droits de l'homme . . . . .	116 938 400
24. Réfugiés : protection, assistance et solutions durables . . . . .	73 069 300
25. Réfugiés de Palestine . . . . .	40 727 500
26. Aide humanitaire . . . . .	28 492 300
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>259 227 500</b>
<i>Titre VII. Information</i>	
27. Information . . . . .	184 000 500
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>184 000 500</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
28. Services de gestion et d'appui . . . . .	540 204 300
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>540 204 300</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
29. Contrôle interne . . . . .	35 997 700
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>35 997 700</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
30. Activités administratives financées en commun . . . . .	11 459 300
31. Dépenses spéciales . . . . .	97 011 600
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>108 470 900</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .	58 782 600
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>58 782 600</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
33. Sûreté et sécurité . . . . .	197 169 300
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>197 169 300</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
34. Compte pour le développement . . . . .	18 651 300
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>18 651 300</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
35. Contributions du personnel . . . . .	461 366 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>461 366 000</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>4 171 359 700</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 75 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2008-2009 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

## **B**

### **Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2008-2009**

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :*

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 515 460 600 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montant</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . .	465 780 400
2. Recettes générales . . . . .	47 946 900
3. Services destinés au public . . . . .	1 733 300
<b>Total . . . . .</b>	<b>515 460 600</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services connexes, à

l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## C

### Exécution du budget pour l'année 2008

*L'assemblée générale*

*Décide que, pour l'année 2008 :*

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 085 679 850 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (4 171 359 700 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, majorées du montant de 19 876 500 dollars correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 A du 22 décembre 2007, seront financées comme suit, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> :

a) 44 927 300 dollars par la moitié du montant net des recettes autres que les contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus, soit 24 840 100 dollars, plus 20 087 200 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les contributions du personnel, de l'exercice biennal 2006-2007;

b) 2 060 629 050 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 61/237 du 22 décembre 2006;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 231 612 600 dollars, se décomposant comme suit :

a) 232 890 200 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 1 277 600 dollars représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 B du 22 décembre 2007.

---

<sup>1</sup> ST/SGB/2003/7.

## **Projet de résolution III**

### **Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

*L'Assemblée générale,*

#### **I**

##### **Centre du commerce international CNUCED/OMC**

*Ayant examiné* le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

2. *Décide* d'approuver le montant de 28 099 800 dollars des États-Unis (au taux de change de 1,2 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

#### **II**

##### **Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

*Ayant examiné* le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse<sup>3</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte<sup>4</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>5</sup> <sup>6</sup>,

1. *Approuve*, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant total net de 131 996 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 et des prévisions révisées d'un montant net de 104 461 100 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007;

2. *Approuve également* un montant supplémentaire de 748 200 dollars, en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>7</sup>, pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse imputable à l'Organisation des Nations Unies;

<sup>1</sup> A/62/6 (Sect. 13) et Add.1.

<sup>2</sup> A/62/7/Add.10.

<sup>3</sup> A/62/175.

<sup>4</sup> A/C.5/62/2.

<sup>5</sup> A/62/7/Add.3.

<sup>6</sup> A/62/7/Add.13.

<sup>7</sup> A/62/6 (Sect. 1).

### III

#### **Demande de subvention en faveur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

*Rappelant* la section IV de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005,

*Ayant examiné* la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2008-2009 »<sup>8</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>9</sup>,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général<sup>8</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>9</sup>;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2008-2009, d'une subvention de 485 500 dollars imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour ledit exercice;

### IV

#### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 et à la reprise de cette session<sup>10</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>11</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>10</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>11</sup>;
3. *Note* que le crédit nécessaire pour financer les dépenses du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est examiné dans le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.20/Rev.1<sup>12</sup>;

### V

#### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres

---

<sup>8</sup> A/C.5/62/3.

<sup>9</sup> A/62/7/Add.5.

<sup>10</sup> A/62/515.

<sup>11</sup> A/62/7/Add.16.

<sup>12</sup> A/62/616.

initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>13</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>14</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>13</sup>;
2. *Regrette* que la présentation généralement tardive des rapports considérés l'empêche de les examiner comme il conviendrait et prie le Secrétaire général de lui soumettre dorénavant les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales au plus tard pendant la première semaine de novembre;
3. *Fait siennes* les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>14</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
4. *Note* que la collaboration entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions est insuffisante en ce qui concerne les missions politiques spéciales, et prie le Secrétaire général d'instituer entre ces trois départements des modalités de coopération qui permettent d'éviter les doubles emplois;
5. *Souligne* qu'il importe de définir clairement les liens hiérarchiques entre les missions politiques spéciales et le Siège et leurs responsabilités respectives;
6. *Rappelle* sa résolution 48/159 du 14 juillet 1994 et prie le Secrétaire général de faire en sorte que les fonctions et responsabilités des envoyés spéciaux, des représentants spéciaux et des autres personnalités de rang élevé soient plus clairement définies et rationalisées, afin d'éliminer toute possibilité de double emploi, et que les dispositions du Règlement financier et les procédures budgétaires en vigueur soient strictement respectées;
7. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions politiques spéciales soient convenablement gérées et que toutes les demandes de postes et d'autres ressources présentées pour ces missions soient pleinement et systématiquement justifiées;
8. *Décide* de reprendre l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques<sup>15</sup> lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au renforcement de ce département<sup>16</sup>;
9. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa résolution 61/276 du 29 juin 2007 et prie le Secrétaire général de continuer à appliquer les dispositions pertinentes de cette résolution aux missions politiques spéciales, lorsqu'il y a lieu;
10. *Décide* de conférer au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide le rang de Secrétaire général adjoint, et de doter son bureau d'un poste supplémentaire d'administrateur de la classe P-3 et d'un poste supplémentaire d'agent des services généraux (Autres classes);
11. *Prend note* du paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>14</sup> et approuve la création d'un poste P-3 de

<sup>13</sup> A/62/512 et Corr.1, et Add.1 à 3, Add.4 et Corr.1 et Add.5.

<sup>14</sup> A/62/7/Add.29.

<sup>15</sup> A/61/357.

<sup>16</sup> A/62/521.

spécialiste des questions politiques au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban;

12. *Prend note également* de la recommandation figurant au paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuve la proposition du Secrétaire général relative au financement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, sans préjudice de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au renforcement du Département des affaires politiques;

13. *Souligne* l'importance de l'œuvre accomplie par l'Organisation dans le cadre des missions politiques spéciales;

14. *Réaffirme* la nécessité de garantir des niveaux de sûreté et de sécurité suffisants au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire associé;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, au titre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme, qu'elle examinera à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session;

16. *Décide* de réduire de 200 150 000 dollars le montant total du crédit destiné à financer les missions politiques spéciales en 2008-2009;

17. *Approuve* les budgets des 26 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, d'un montant total de 386 587 300 dollars, figurant dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général<sup>17</sup>;

18. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 386 587 300 dollars sur le crédit prévu au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

## **VI**

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 2, 23, 27, 28E et 35 et du chapitre premier des recettes, et les propositions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires découlant de l'application des décisions du Conseil des droits de l'homme<sup>18</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>19</sup>,

1. *Fait siennes* les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Décide* de créer cinq postes P-5 de réviseur hors classe au titre de la gestion des conférences (Genève);

---

<sup>17</sup> A/62/512.

<sup>18</sup> A/62/125.

<sup>19</sup> A/62/7/Add.25.



3. *Approuve* des ressources supplémentaires d'un montant net de 765 100 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, se décomposant comme suit :

- a) Une réduction de 307 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences);
- b) Une augmentation de 1 072 500 dollars au titre du chapitre 23 (Droits de l'homme);
- c) Une augmentation de 324 700 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), compensée par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

## VII

### **Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 »<sup>20</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>21</sup>,

- 1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>20</sup>;
- 2. *Insiste* sur la nécessité de procéder à une étude d'ensemble des dispositions à prendre pour assurer la continuité des opérations, y compris en prévision d'une pandémie de grippe humaine et autres crises, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport complet sur la continuité des opérations, y compris en cas de pandémie, en veillant à assurer la complémentarité et la compatibilité de son contenu avec la réforme plus vaste concernant les services informatiques et télématiques et le système de gestion intégré, et d'y inclure des renseignements sur les mesures qui auront été prises à cet égard;

## VIII

### **Compte pour le développement**

*Rappelant* ses résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997, 52/220 et 52/221 A du 22 décembre 1997, 52/235 du 26 juin 1998, 53/220 A du 7 avril 1999, 53/220 B du 8 juin 1999, 54/15 du 29 octobre 1999, 56/237 du 24 décembre 2001 et 60/246 du 23 décembre 2005, ainsi que la section IV de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Regrettant* l'insuffisance des sommes allouées aux pays en développement pour les aider à mieux gérer les priorités fixées en matière de développement, en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus au niveau international,

<sup>20</sup> A/62/328.

<sup>21</sup> A/62/7/Add.2 et Corr.1.

*Estimant* qu'il importe de créer dans les pays en développement les capacités intellectuelles nécessaires pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus largement, les objectifs de développement convenus au niveau international, qui représentent des obligations techniques et financières supplémentaires,

*Soulignant* les carences des modalités prescrites pour trouver des ressources qui permettraient d'alimenter le Compte pour le développement,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement<sup>22</sup>, son cinquième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen dudit compte<sup>23</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>24</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement<sup>22</sup> et de son cinquième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen dudit compte<sup>23</sup> et l'invite à continuer de rechercher des fonds provenant de la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux qui puissent être virés au Compte pour le développement;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>24</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Réaffirme* le rôle des États Membres, qui sont seuls habilités à arrêter les priorités de l'Organisation, conformément aux décisions des organes délibérants;

4. *Souligne* que le Compte pour le développement est l'un des outils qui peuvent aider à faire face à l'évolution des besoins à satisfaire pour atteindre les objectifs mondiaux de développement;

5. *Constate avec préoccupation* que le Secrétaire général n'a pas mené à bien les tâches qu'elle lui a confiées dans sa résolution 52/12 B et dans ses résolutions ultérieures relatives au Compte pour le développement;

6. *Reconnaît* que les modalités actuelles de financement du Compte pour le développement, qui consistent à virer au Compte les économies résultant de mesures d'accroissement de l'efficacité qui peuvent être relevées dans les rapports sur l'exécution du budget, n'ont pas produit les résultats escomptés;

7. *Rappelle* le paragraphe 4 de la section IV de sa résolution 61/252;

8. *Rappelle également* que le crédit de 2,5 millions de dollars inscrit au chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 a été ouvert à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création;

9. *Note avec une vive préoccupation* que le Secrétaire général n'a pas été en mesure de définir une procédure permettant de mettre en évidence les gains d'efficacité et de les indiquer dans les rapports sur l'exécution du budget, ni de lui faire des recommandations quant aux moyens d'augmenter de 2,5 millions de dollars environ la dotation du Compte pour le développement;

---

<sup>22</sup> A/62/466.

<sup>23</sup> A/62/123.

<sup>24</sup> A/62/7/Add.6.

10. *Constate avec inquiétude* que le rapport du Secrétaire général<sup>22</sup> ne propose pas de solutions propres à assurer le financement du Compte pour le développement de manière tangible, prévisible et durable;

11. *Décide* d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement;

12. *Souligne* que l'ouverture de crédit visée dans le paragraphe qui précède constitue une mesure exceptionnelle visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création;

13. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa résolution 52/235;

14. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions de sa résolution 52/12 B et de ses résolutions ultérieures relatives au Compte pour le développement;

15. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

## **IX**

### **Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba**

*Rappelant* la section II de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>25</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>26</sup>,

1. *Prend note avec reconnaissance* de ce que fait le Gouvernement éthiopien, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>25</sup> et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>26</sup>;

## **X**

### **Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne**

*Rappelant* la section I de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>27</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>28</sup>,

1. *Prend note avec reconnaissance* de ce que fait le Gouvernement autrichien, en tant que pays hôte, pour la construction d'installations de conférence au Centre international de Vienne;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>27</sup> et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>28</sup>;

<sup>25</sup> A/62/487.

<sup>26</sup> A/62/7/Add.11.

<sup>27</sup> A/62/358.

<sup>28</sup> A/62/7/Add.9.

## **XI**

### **Accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye**

*Rappelant* la section VII de sa résolution 52/222 du 22 décembre 1997,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le projet d'accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye<sup>29</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>30</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>29</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>30</sup>;
3. *Approuve* les modifications de l'accord supplémentaire présentées dans l'annexe au rapport du Secrétaire général;

## **XII**

### **Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

*Rappelant* la section II de sa résolution 61/273 du 29 juin 2007,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme<sup>31</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>32</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>31</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>32</sup>;
3. *Engage à nouveau* les États Membres à verser d'urgence des contributions volontaires pour financer l'Institut et à honorer sans délai les annonces de contributions qu'ils ont faites;
4. *Remercie* les États et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui continuent de verser des contributions à l'Institut et apporter leur soutien à ses activités;
5. *Exprime sa profonde gratitude* à la direction et au Conseil exécutif de l'Institut, dont les efforts ont permis d'assurer à celui-ci un financement viable;

---

<sup>29</sup> A/62/496.

<sup>30</sup> A/62/7/Add.8.

<sup>31</sup> A/62/509.

<sup>32</sup> A/62/7/Add.8.

### XIII

#### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2007**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2007<sup>33</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>34</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>33</sup>;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>34</sup>;

### XIV

#### **Administration postale de l'Organisation des Nations Unies**

*Rappelant* ses résolutions 57/292 du 20 décembre 2002 et 61/233 du 22 décembre 2006, ainsi que la section III de sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la constitution d'une provision destinée à couvrir le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies<sup>35</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>36</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>35</sup>;
2. *Prend note* des conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>36</sup>;
3. *Prend note également* des paragraphes 9 à 11 du rapport du Secrétaire général et prie ce dernier de continuer à prendre des mesures autres que la constitution d'une provision pour le passif éventuel, en vue d'éliminer les risques que font peser les envois en nombre sur l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-troisième session;
4. *Décide* d'examiner, à sa soixante-troisième session, la constitution d'une provision pour couvrir le passif éventuel de l'Administration postale des Nations Unies, comme solution permettant de réduire le risque que fait peser sur l'Administration postale l'utilisation de ses services pour des envois commerciaux ou des envois en nombre, en tenant compte des recommandations que pourrait formuler le Comité des commissaires aux comptes et des informations actualisées que le Secrétaire général pourrait lui communiquer sur la question;

<sup>33</sup> A/62/336.

<sup>34</sup> A/62/353 et A/62/7/Add.1 et Add.1/Corr.1.

<sup>35</sup> A/61/900.

<sup>36</sup> A/62/350.

## XV

### Conditions de voyage en avion

*Rappelant* sa résolution 42/214 du 21 décembre 1987, le paragraphe 14 de la section IV de sa résolution 53/214 du 18 décembre 1998 et la section IV de sa résolution 60/255 du 8 mai 2006,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion et sur l'étude des conditions de voyage et prestations connexes applicables aux fonctionnaires et aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation et des organismes des Nations Unies<sup>37</sup>, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'harmonisation des conditions de voyage à l'échelle du système des Nations Unies<sup>38</sup>, la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant ledit rapport et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>37</sup>;
2. *Prend également acte* de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'harmonisation des conditions de voyage à l'échelle du système des Nations Unies<sup>38</sup> et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant ledit rapport<sup>39</sup>;
3. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>40-41</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
4. *Prend acte* de la recommandation figurant au paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>40</sup>;
5. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, de faire rapport sur la possibilité d'harmoniser les conditions de voyage applicables aux fonctionnaires et aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation et des organismes des Nations Unies, sur la base d'un examen et de propositions du Conseil des chefs de secrétariat, compte dûment tenu de la spécificité du travail et des mandats des différentes entités du système;

## XVI

### Fonds de réserve

*Note* que le solde du Fonds de réserve s'établit à 12 191 000 dollars<sup>42</sup>;

---

<sup>37</sup> A/61/188 et Corr.1 et A/61/801.

<sup>38</sup> A/60/78.

<sup>39</sup> A/60/78/Add.1

<sup>40</sup> A/61/661.

<sup>41</sup> A/62/351.

<sup>42</sup> Voir A/C.5/62/22.

**XVII****Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »<sup>43</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>44</sup>,

*Prend note* des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation;

**XVIII****Corps commun d'inspection**

*Approuve* pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2008-2009, un budget d'un montant brut de 11 633 000 dollars;

**XIX****Commission de la fonction publique internationale**

*Approuve* pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2008-2009, un budget d'un montant brut de 17 777 000 dollars;

**XX****Administration de la justice**

*Rappelant* sa résolution 62/228 du 22 décembre 2007 sur l'administration de la justice,

1. *Décide* d'approuver, au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant total de 17 010 200 dollars tenant compte des augmentations suivantes : chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) : 11 860 400 dollars; chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : 1 737 300 dollars; chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique) : 41 300 dollars; chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) : 92 700 dollars; chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : 98 100 dollars; chapitre 21 (Développement économique et social en Asie occidentale) : 37 500 dollars; chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) : 326 700 dollars; chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines) : 269 500 dollars; chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) : 1 297 600 dollars; chapitre 28E [Administration (Genève)] : 167 800 dollars; chapitre 35 (Contributions du personnel) : 1 119 200 dollars, montant qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), que compensent en partie des réductions de 23 800 dollars au chapitre 28F [Administration (Vienne)] et de 14 100 dollars au chapitre 28G [Administration (Nairobi)] du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

2. *Décide également* que le montant de 305 300 dollars sera financé au moyen des crédits ouverts au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, étant entendu qu'il

<sup>43</sup> A/62/587.

<sup>44</sup> A/62/7/Add.30

lui en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour ce même exercice;

## **XXI**

### **Recours aux engagements au titre de la série 300 et de la série 100 du Règlement du personnel**

1. *Rappelle* la section XIV de sa résolution 60/266 du 30 juin 2006 et la section VII de sa résolution 61/276 du 29 juin 2007;

2. *Décide* de proroger jusqu'au 30 juin 2008 sa décision de suspendre l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée;

3. *Autorise* le Secrétaire général, compte tenu du paragraphe 2 ci-dessus, à rengager au titre de la série 100 du Règlement du personnel les membres du personnel affectés à une mission qui bénéficiaient d'un engagement régi par les dispositions de la série 300 et auront atteint le plafond de quatre ans au 30 juin 2008, à condition que les fonctions exercées par les intéressés aient été évaluées et jugées indispensables et que les résultats des intéressés aient été jugés entièrement satisfaisants, et le prie de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-troisième session;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à utiliser la série 300 comme principale modalité d'engagement des nouveaux membres du personnel;

## **XXII**

### **Bureau des Nations Unies pour les partenariats**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats<sup>45</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>46</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>45</sup>;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>46</sup>;

## **XXIII**

### **Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

*Approuve* pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2008-2009, un budget d'un montant brut de 200 126 100 dollars se répartissant comme suit :

a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 172 417 700 dollars;

b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 27 708 400 dollars.

---

<sup>45</sup> A/62/220.

<sup>46</sup> A/62/363.



## Projet de résolution IV

### Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2008-2009

#### *L'Assemblée générale*

*Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>71</sup> ainsi que du paragraphe 3 ci-dessous, à contracter pendant l'exercice biennal 2008-2009 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2008-2009 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (article 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars;

v) Aux dépenses entraînées par les activités de la Cour ou de ses chambres ailleurs qu'à La Haye (article 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

c) Les engagements à concurrence de 1 million de dollars au total pour l'exercice biennal 2008-2009 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de la résolution 59/276, en date du 23 décembre 2004;

2. *Décide* que le Secrétaire général lui présentera ainsi qu'au Comité consultatif, à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées, et lui présentera des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

<sup>71</sup> ST/SGB/2003/7.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2008-2009, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

## **Projet de résolution V**

### **Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009**

*L'Assemblée générale*

*Décide ce qui suit :*

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2008-2009;

2. Les États Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions des États Membres au budget de l'année 2008;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 en application de ses résolutions 60/250 du 23 décembre 2005 et 60/283 du 7 juillet 2006;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2008-2009;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions qu'elle a adoptées, en particulier la résolution 62/239 du 22 décembre 2007 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée des polices le

Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice biennal les crédits requis pour couvrir les primes dues au titre de l'exercice considéré;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds aura été crédité des sommes requises;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2008-2009 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

---